



Conditions générales de ventes - Camping LES PREVEILS

1/ Nos prestations

Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Le forfait comprend l'emplacement pour deux personnes, votre installation (tente ou caravane), votre véhicule, le branchement au réseau d'eau (+ évacuation si possible) et d'électricité et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires.

Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Les locations vont de 12h à 12h.

L'hébergement locatif

Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement), eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, animations.

Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée. Il est possible de souscrire l'option « Choix de l'emplacement » si vous souhaitez réserver un emplacement précis.

Remise des clés

Arrivée : de 16h à 19h. Pour toute arrivée, en dehors de ces horaires, merci de nous prévenir au 02.51.30.30.52 pour connaître la procédure

Départ : avant 10h (Option départ tardif 12 heures ou arrivée pour 13 heures)

Les activités annexes

Toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans le présent document peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

Suppléments

Quelque soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs...

Nos tarifs TTC, n'incluent pas la taxe de séjour.

La taxe de séjour est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle est non modifiable et non remboursable à votre arrivée sur le site.

2

2/ Règlement du séjour

Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants :

Chèque bancaire et chèque postal français, chèque vacances,
mandat postal ou cash, carte bancaire, virement bancaire.

Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée :

- du règlement d'un acompte comprenant 30% des frais de séjour,
- 30 € de frais de dossier et frais de dossier VACAF 15€ (si allocataire)
- et la cotisation pour l'assurance annulation (si souscrite)

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation de réservation émise par le camping.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé. Nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

Tout locataire bénéficiant d'une aide aux vacances par un organisme tiers (CAF, MSA, ...) s'engage à régler la totalité de son séjour, si toutefois l'organisme ne versait pas l'aide théorique prévue par son séjour.

3/ Réservation de dernière minute

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payé intégralement et par carte bancaire ou par virement.

4/ Arrivée retardée et départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la partie du séjour non effectuée.

5/ Non présentation sur le camping

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 heures à compter du début de votre séjour et sans nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement. Nous retenons les frais en application à nos conditions d'annulation.

6/ Annulation

Du fait de l'acheteur

Toute annulation doit être notifiée par courrier avec accusé de réception, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier :

- plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping
- moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location, des frais de réservation et de la cotisation d'assurance sont conservés.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Du fait du camping

Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera avertie par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

7/ Dépôt de garantie

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 450 euros vous sera demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué sous huitaine à compter de votre départ.

Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping.

Le camping se réserve aussi le droit de déduire la somme de 100 euros pour pallier les frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.

8/ Mineurs

Les mineurs de plus de 16 ans non accompagnés de leurs parents sont acceptés dans le camping avec autorisation parentale.

9/ Animaux

En règle générale, les chiens et les chats exceptés les chiens de catégorie 1, sont autorisés dans le camping avec un supplément de 5 € / jour. Les chiens de catégorie 2 devront être muselés obligatoirement sur le camping

Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires.

10/ Réclamations

Toute réclamation éventuelle à la suite à un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour.

4

Version du 27 octobre 2020